



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/APR25/3/1	
Date	27 février 2025	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES29	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC84	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES13	●

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé : Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion d'avril 2025 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.

Mesures à prendre : Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions de novembre 2024 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat a été informé de deux nouveaux sinistres, tous deux survenus dans la Fédération de Russie le 15 décembre 2024, dont le Fonds de 1992 pourrait avoir à connaître.
- 1.2 À la date du 27 février 2025, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations.

IOPC/APR25/3/2	<i>Prestige</i>
IOPC/APR25/3/3	<i>Redfferm</i>
IOPC/APR25/3/4	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/APR25/3/5	<i>Princess Empress</i>
IOPC/APR25/3/6	<i>Gulfstream</i>
IOPC/APR25/3/7	<i>Marine Honour</i>
IOPC/APR25/3/8	<i>Terranova</i>
IOPC/APR25/3/9	Sinistres survenus en Fédération de Russie

2 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.